



***Mémoire sur le Rapport du rôle  
de l'État québécois dans  
le capital de risque***

***PÔLE Québec Chaudière-Appalaches***

***Présenté à :***

Madame Denise Léonard  
Commission des finances publiques  
Édifice Pamphile-LeMay  
1035, rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1A3

***dans le cadre des consultations sur le Rapport du groupe de travail sur le rôle de  
l'État québécois dans le capital de risque.***

**PÔLE Québec Chaudière-Appalaches**

1126, chemin Saint-Louis, bureau 802  
Québec (Québec) G1S 1E5  
Téléphone : (418) 681-9700  
Télécopieur : (418) 681-1535

6 Février 2004

## *Table des matières*

---

<b>1. Introduction</b> .....	3
1.1 Résumé de la problématique .....	3
<b>2. Proximité du capital et centre de décision</b> .....	4
2.1 Les modèles existants pour le support au développement économique .....	4
2.2 L'accès aux centres de décisions .....	5
<b>3. Valorisation et transfert technologique</b> .....	6
<b>4. Capital de risque mixte</b> .....	7
4.1 Impact du capital de proximité sur l'économie régionale .....	7
4.2 Fonds mixte public/privé .....	8
4.3 Partenariats d'investissement du Fonds mixte public/privé .....	8
4.4 Objectifs d'investissement du nouveau Fonds .....	9
4.5 Transition vers le nouveau Fonds .....	10
<b>5. Autres financements</b> .....	11
5.1 Société de placement en entreprise québécoise (SPEQ) .....	11
5.2 Fonds d'initiatives régionales (FIR) .....	11
<b>6. Conclusion</b> .....	12
<b>Annexe 1 - Conseil d'administration</b> .....	13

# 1. Introduction

**PÔLE Québec Chaudière-Appalaches** (ci-après « PÔLE ») est un organisme qui a pour mission de catalyser les efforts de développement économique dans des secteurs d'activité ciblés afin que la zone économique Québec Chaudière-Appalaches atteigne une position compétitive sur la scène internationale et, ainsi, en accroître la richesse collective.

PÔLE sous-tend, par ses actions et la mise en place de plans stratégiques régionaux, le développement d'une nouvelle force économique pour la ZONE économique Québec Chaudière-Appalaches. PÔLE vise le développement de secteurs ciblés que sont :

- ▶ les Sciences de la vie, la Santé et la Nutrition,
- ▶ les Matériaux transformés (les plastiques et matériaux composites ainsi que les produits de la seconde transformation du bois),
- ▶ les Technologies appliquées :
  - Optique/photonique
  - Électronique
  - Géomatique
  - Solutions et Technologies de l'information
  - Défense et Sécurité.

Ce faisant, PÔLE maximise le potentiel de croissance dans les secteurs où la ZONE économique possède des avantages concurrentiels importants tant sur le plan national qu'international. De plus, mentionnons que l'augmentation de la compétitivité des entreprises s'appuie sur l'arrimage des besoins réels des entreprises avec ceux des marchés dans lesquels elles évoluent. Afin de comprendre cette dynamique, PÔLE s'est dotée d'un conseil d'administration dont la majorité des administrateurs proviennent de l'industrie privée (voir liste des membres à l'Annexe 1).

Étant un acteur important dans le développement économique de la ZONE économique Québec Chaudière-Appalaches, PÔLE désire faire part à Monsieur le Ministre Michel Audet de ses réflexions, suggestions et recommandations face au Rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque (ci-après le « Rapport Brunet »).

## 1.1 Résumé de la problématique

L'économie mondiale prend de plus en plus de place dans notre quotidien. Afin de se démarquer, les entreprises d'ici doivent innover dans leur pratique d'affaires, améliorer leur productivité, et miser sur le développement de nouveaux procédés ou produits uniques. Afin de soutenir cette innovation, une structure de financement privé et public doit être accessible aux entrepreneurs québécois.

Toutefois, malgré le fait que le Canada se classe au 3<sup>e</sup> rang des pays de l'OCDE, en terme de pourcentage d'argent investi en capital de risque par rapport au PIB (un peu plus de 0,3 % du PIB de 1998 à 2001), le Canada se retrouve seulement au 15<sup>e</sup> rang en terme de dépenses en recherche et développement effectuées par les entreprises afin d'améliorer leur performance en innovation. Notons également que le Canada se classe au 1<sup>er</sup> rang en terme d'investissement en capital de risque dédié aux secteurs de haute technologie.

Pourquoi les entreprises ne se classent-elles pas mieux en terme d'innovation par rapport à l'ensemble des pays? Ces statistiques démontrent que ce n'est certes pas faute de dédier une bonne proportion des capitaux vers les capitaux de risque. Est-ce un problème d'allocation de ces capitaux ou est-ce le niveau insuffisant des montants investis dans les entreprises? Il faut rapidement en comprendre les raisons, apporter les correctifs et poursuivre les efforts de soutien en financement de nos entreprises, pour que notre économie soit performante au niveau mondial.

## 2. Proximité du capital et centre de décision

### 2.1 Les modèles existants pour le support du développement économique

Les analyses les plus connues sur le sujet sont celles du professeur Michael E. Porter du Harvard Business School qui étudie le phénomène des "regroupements organisationnels" depuis plus de 15 ans. Ces regroupements organisationnels sont des groupes non homogènes d'entreprises ainsi que divers acteurs stratégiques (ex. centre de recherche, université, association, etc.) qui sont actifs dans une même région géographique ou un secteur industriel donné, et qui partagent leurs ressources et leurs expériences pour en tirer mutuellement profit.

En favorisant la formation de ces regroupements organisationnels, on assiste à la création d'importants pôles économiques régionaux. Il devient alors plus facile d'agir en support à ces regroupements. De plus, de par la présence de ces pôles économiques régionaux, il se crée une demande pour de la main-d'œuvre compétente et stratégique. Une région profite donc de l'émergence de ces regroupements.

Dans les cas étudiés par Porter, le succès associé à la formation de ces regroupements est étroitement relié à la proximité du capital nécessaire à la croissance des entreprises. Comme mentionné dans le Rapport Brunet « l'industrie du capital de risque constitue un des éléments clés de l'innovation et du développement économique. Il s'agit d'un outil essentiel favorisant l'émergence et la croissance des entreprises, notamment celles des secteurs de la haute technologie (...) ». Connaissant ce rôle indispensable du capital de risque, il faut donc s'assurer de la disponibilité et de la proximité de ces fonds afin de mieux servir les besoins en capitaux pour les entreprises.

### *L'expérience des « Small Business Investment Company »*

Les « Small Business Investment Company » (ci-après les « SBIC ») sont des entités autonomes créées en 1958 dans le cadre d'un programme fédéral américain, et qui ont pour but de réduire l'écart entre les fonds de capital de risque disponibles et les besoins des entreprises en phase d'amorçage, de démarrage et de croissance. De 1994 à 2002, les SBIC ont investi un total de 23,7 milliards de dollars américains, représentant ainsi 8 % des fonds de capital de risque du pays. Les entreprises qui se qualifient au programme SBIC reçoivent non seulement de l'aide monétaire, mais également de l'assistance d'experts en gestion.

La structure de financement des SBIC est un partenariat mixte entre le gouvernement et les marchés d'investissements privés. Le retour sur l'investissement donné au gouvernement est défini par le taux de 10 ans des bons du trésor plus une prime de rendement.

Les SBIC misent sur l'effet de levier des fonds qu'ils allouent aux entreprises. Pour chaque 10 millions de dollars d'investissement privé en capital-actions, les entreprises peuvent recevoir du programme SBIC jusqu'à 20 millions de dollars, soit un ratio public/privé de 2 : 1.

L'accès au capital de risque doit donc se faire sur une base locale ou régionale. Le fait d'éloigner les centres de décision de l'application du capital rend plus difficile la compréhension des dossiers ainsi que leur suivi surtout pour les projets en phase d'amorçage ou de démarrage. Il faut donc que les entreprises aient un accès direct et à proximité des institutions qui pourront prendre part au soutien dont les entrepreneurs ont besoin, comme nous le mentionne le Rapport Brunet « le financement de projets de haute technologie au stade de l'amorçage ou du démarrage exige beaucoup d'encadrement (...) ». Par ailleurs, ce même Rapport ajoute qu'il faut « (...) s'en tenir à la création d'un seul fonds couvrant l'ensemble du marché québécois ». À cet égard, nous croyons que la seule région qui bénéficiera pleinement du nouveau fonds sera celle où s'établira le centre de décision. De ce fait, toutes les autres régions seront pénalisées dans leur accès au financement, ce qui rendra difficile la croissance des entreprises.

## 2. PROXIMITÉ DU CAPITAL ET CENTRE DE DÉCISION

---

### *Recommandation n° 1*

*Dans les régions où des secteurs technologiques ciblés existent et sont reconnus, les entreprises doivent avoir accès localement au capital de risque et à leur centre de décision.*

### *2.2 L'accès aux centres de décisions*

L'accessibilité au financement pour les entreprises ne peut être que grandement facilitée si les structures administratives en place sont simples. Il est donc opportun d'améliorer la structure actuelle des filiales de la SGF, tel que mentionné dans le Rapport Brunet : « il paraît opportun au groupe de travail qu'un pas de plus soit franchi dans cette direction en intégrant pleinement ces filiales à la structure de la SGF, de manière à alléger et simplifier les structures en place. Cette intégration permettrait d'éliminer les 12 filiales, incluant la SOQUIA, la SOQUEM, REXFOR et la SOQUIP, et d'alléger l'administration interne de la SGF ».

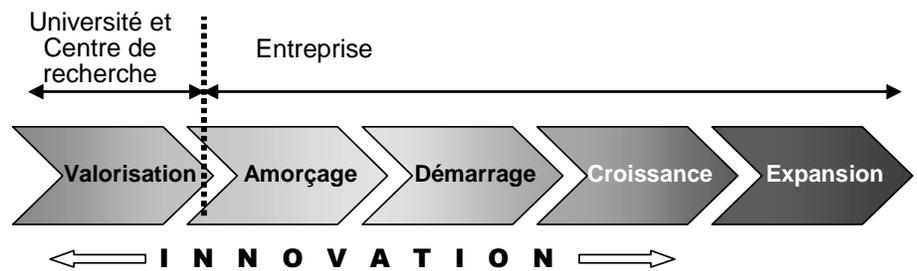
Mentionnons entre autres que la ZONE économique Québec Chaudière-Appalaches possède une masse critique d'organisations (entreprises, organismes et centres de recherche) reliées à l'industrie de la seconde transformation du bois. La présence de cette filière industrielle a d'ailleurs justifié l'établissement du siège social de plusieurs associations en lien avec cette industrie. Il en va de même pour des entreprises et organismes en lien avec l'industrie agroalimentaire puisqu'il existe dans la ZONE économique un fort développement au niveau de la transformation des aliments, des nutraceutiques et des aliments fonctionnels. De par la présence de ces filières industrielles et du fait que nous sommes convaincus que la proximité du capital influe sur les performances des entités financées, nous croyons, entre autres, que la SGF doit conserver les filiales REXFOR, SOQUIA, SOQUEM et SOQUIP dans la ZONE économique Québec Chaudière Appalaches.

### *Recommandation n° 2*

*Conserver la proximité des centres de décision de la SGF (REXFOR, SOQUIA, SOQUEM et SOQUIP) pour lesquels la ZONE économique Québec Chaudière-Appalaches possède déjà ces secteurs d'activité.*

### 3. Valorisation et transfert technologique

Le Rapport Brunet dénote quelques carences dans la chaîne de financement des entreprises. Cependant, il demeure muet sur le volet qui précède la mise en place de ces entreprises, soit la valorisation et le transfert technologique des travaux issus des universités et des centres de recherche. La valorisation réfère à la preuve de concept des technologies issues de la recherche fondamentale.



Il nous apparaît essentiel de souligner que cette phase de valorisation des travaux de recherche constitue en soit un élément majeur pour améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises en croissance. Avec près de 400 millions de dollars investis annuellement dans la recherche universitaire et les centres de recherche de la ZONE économique Québec Chaudière-Appalaches, il devient impératif de mieux faire profiter l'industrie des innovations générées par ces centres de recherche. Il faut donc s'assurer que les idées les plus prometteuses parviennent à l'industrie en favorisant la preuve de concept et le transfert technologique entre les chercheurs et les industriels. Pour ce faire, il faut maximiser la connaissance des marchés et des besoins industriels auprès des chercheurs afin que le processus d'innovation soit optimum.

Le processus d'innovation pousse naturellement les chercheurs vers les publications afin de pouvoir assurer leur financement futur obtenu par les subventions. Ils oublient alors qu'une partie de cette recherche pourrait être transférée à l'industrie si elle avait été organisée différemment (exemple : structurer la mise en place de preuve de concept essentielle pour l'appréciation des connaissances et des résultats par l'entreprise). Il faut donc revoir les mécanismes d'encadrement de la recherche afin de faire reconnaître de façon plus importante le passage de l'innovation vers l'entreprise privée puisqu'à ce jour, on sent peu leur impact dans l'industrie. La recherche universitaire et des centres spécialisés doit davantage servir, par leurs découvertes, les secteurs industriels et technologiques ciblés par PÔLE.

Compte tenu qu'à l'échelle internationale le Canada est reconnu pour être le 15<sup>e</sup> pays de l'OCDE en terme d'innovation, il faut permettre d'encourager et d'améliorer cette innovation tout au long des stades de croissance des entreprises. Il faut donc prévoir une meilleure coopération entre les secteurs gouvernemental, privé et le milieu académique dans le but de promouvoir l'innovation.

#### **Recommandation n° 3**

***Améliorer prioritairement l'effcience de la valorisation et du transfert technologique afin d'intensifier le passage de l'innovation issue des universités et des centres de recherche vers l'entreprise privée. Appuyer financièrement et de façon plus importante cette étape de l'innovation qu'est la preuve de concept.***

## 4. Capital de risque mixte

### 4.1 Impact du capital de proximité sur l'économie régionale

Au cours des dix dernières années, la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (ci-après « Innovatech Québec ») a investi quelque 158 millions de dollars dans 150 entreprises ou projets. De par ses validations technico-commerciales, Innovatech Québec constituait très souvent la première intention d'investissement pour les entrepreneurs, ce qui leur permettait de poursuivre leur montage financier auprès d'autres sources de financement privé. Les investissements d'Innovatech Québec ont permis de générer des investissements totaux de 835 millions de dollars, créant ainsi un effet de levier de 1 : 5 avec un apport important du secteur privé.

Les activités d'investissements d'Innovatech Québec, depuis sa création, ont joué un rôle important dans les régions sur son territoire en créant ou maintenant un total de 2 699 emplois dont la masse salariale est évaluée à 607,5 millions de dollars. Les retours directs et indirects de cette masse au gouvernement du Québec seraient de quelque 200 millions de dollars, soit de 2 dollars pour chaque dollar investi.

La société Macdonald & Associates Limited de Toronto a produit un rapport des activités de Innovatech Québec pour les années 2000 à 2003 (inclut seulement les premiers neuf mois d'opération de 2003) dont voici quelques extraits.

Montant investi de 2000 à 2003 (000 \$ Can.)						
Secteur	Canada	Province de Québec	Région de Québec	Total investi par Innov. Qc	Effet de levier généré par Innovatech Qc	Inv. total dans les placements de Innov. Qc
Tech. de l'information	8 849 915	1 769 014	240 241	44 763	149 863	194 626
Sciences de la vie	2 156 784	944 949	179 846	23 250	152 937	176 187
Autres technologies	383 486	116 463	76 834	14 435	57 350	71 785
Traditionnel	1 551 312	735 124	55 807	2 784	2 720	5 504
<b>TOTAL</b>	<b>12 941 497</b>	<b>3 565 550</b>	<b>552 728</b>	<b>85 232</b>	<b>362 870</b>	<b>448 102</b>

Source : Macdonald & Associates Limited

Nombre d'entreprises financées de 2000 à 2003				
Secteur	Canada	Province de Québec	Région de Québec	Innovatech Qc
Tech. de l'information	812	288	49	33
Sciences de la vie	310	143	31	19
Autres technologies	96	55	22	21
Traditionnel	656	416	52	5
<b>TOTAL</b>	<b>1 874</b>	<b>902</b>	<b>154</b>	<b>78</b>

Comme le démontre le tableau suivant, Innovatech Québec a réussi à maintenir des résultats financiers en ligne avec les performances de l'industrie du capital de risque et des marchés financiers.

	2000	2001	2002	2003
<b>Taux de rendement interne au 31 mars de Innovatech Québec (TRI)</b>				
TRI 1 an	44,46 %	-20,02 %	-3,58 %	-18,86 %

#### Indicateurs de marché au 31 mars

Nasdaq 100 (1 an)	100,4 %	-67,7 %	-16,1 %	-36,7 %
S&P/TSX Composite (1 an)	43,4 %	-22,5 %	2,0 %	-19,6 %
S&P/TSX Small Cap (1 an)				-19,3 %
S&P/TSX Health Care (1 an)				-27,9 %
S&P/TSX Info Tech (1 an)				-51,3 %
NVCA - early stage (Ass. américaine de capital de risque 31 déc.)				-27,6 %

Source : Innovatech Québec

# 4. CAPITAL DE RISQUE MIXTE

---

## 4.2 Fonds mixte public/privé

Tel que mentionné dans le Rapport Brunet, " l'industrie québécoise du capital de risque est jeune et repose actuellement, pour une part importante, sur le secteur public, ce qui implique une mobilisation de fonds gouvernementaux de plus en plus difficile à justifier ". De surcroît, les quelques fonds dits privés sont, pour leur part, financés en grande partie par les crédits d'impôts qui leur sont accordés. Il n'existe alors qu'une compétition virtuelle entre les sociétés de capital de risque québécoises. Les faibles montants investis par chacun de ces différents financiers font aussi en sorte qu'un important nombre d'actionnaires sont présents dans l'entreprise après les toutes premières rondes de financement. L'entrepreneur qui veut alors ouvrir ses sources de financement vers le capital étranger se voit contraint à la difficulté d'intéresser des financiers pour lesquels le capital dit public n'a aucun attrait et la quantité d'actionnaires trop importants. Les délais engendrés par de telles situations sont un frein à l'expansion des entreprises.

Nous croyons donc qu'il est important de mettre en place une société de capital de risque mixte public/privé qui permettrait de diversifier la provenance des fonds et faciliterait l'investissement sur toute la chaîne de l'innovation. Par ailleurs, la proximité de ces fonds pour les entrepreneurs de la ZONE économique Québec Chaudière-Appalaches demeure un facteur clé de succès.

### *Recommandation n° 4*

---

*Maintenir, dans la ZONE économique Québec Chaudière-Appalaches, une société de capital de risque qui opérera le Fonds mixte public/privé.*

## 4.3 Partenariats d'investissement du Fonds mixte public/privé

Créer une nouvelle dynamique demande toujours un effort d'initiation. N'ayant pas une longue tradition de fonds privés au Québec, il pourrait être de mise de prévoir des mécanismes de facilitation pour l'introduction de fonds privés.

Plusieurs mécanismes pourraient être envisagés pour développer des partenariats avec le secteur privé. Il serait concevable de créer un effet de levier avec les investissements déjà réalisés, ou de faciliter la reconnaissance et l'identification par le privé des technologies à fort potentiel disponibles dans la ZONE économique.

### *Recommandation n° 5*

---

*Inciter le développement de partenariats entre des investisseurs privés et Innovatech Québec pour la mise en place du Fonds mixte public/privé.*

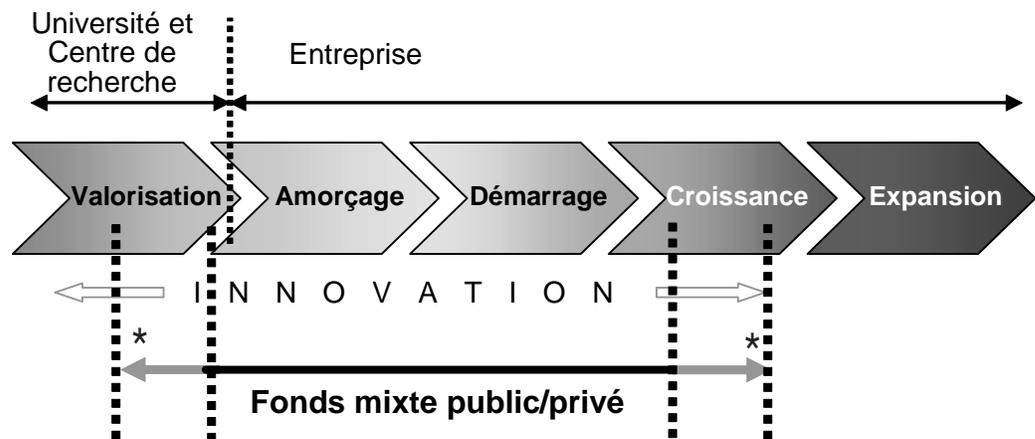
# 4. CAPITAL DE RISQUE MIXTE

## 4.4 Objectifs d'investissement du nouveau Fonds

Le Rapport Brunet est formel : « les études réalisées relativement à l'offre de capital de risque au Québec font ressortir que, malgré une offre globalement suffisante, on dénote trois carences dans la chaîne de financement des entreprises (...) des secteurs des technologies de l'information et des sciences de la santé (dont) une première pour les entreprises en situation d'amorçage ou de démarrage ».

En effet, les besoins de l'ensemble du Québec en matière de financement des entreprises en phase d'amorçage et de démarrage sont estimés à 250 M\$. C'est pourquoi, il nous apparaît crucial que le nouveau Fonds mixte public/privé concentre à ces points précis une large part de ses investissements. Le Fonds doit aussi, selon nous, consacrer également une part non négligeable de ses investissements pour soutenir la valorisation et se garder une marge de manœuvre pour investir dans des entreprises en croissance désirant développer et commercialiser de nouvelles technologies prometteuses.

### Intervention du Fonds mixte public/privé



\* Investissements en concertation avec d'autres sources financières.

Les interventions du Fonds mixte public/privé au niveau de la valorisation doivent être sous une forme incitative qui facilitera le passage à l'amorçage et au démarrage. Cette aide sera directe aux chercheurs tout en assujettissant cette contribution aux recours d'un service d'accompagnement.

### Recommandation n° 6

*Établir les objectifs d'investissement du Fonds mixte public/privé afin qu'ils s'appliquent prioritairement au niveau de l'amorçage et le démarrage, et en concertation pour les niveaux de la valorisation et de la croissance.*

# 4. CAPITAL DE RISQUE MIXTE

---

## 4.5 Transition vers le nouveau Fonds

Depuis l'arrêt des activités d'investissement d'Innovatech Québec en juin 2003, la ZONE économique est laissée dans un climat d'incertitude et d'attente face à la poursuite des activités de développement d'entreprises. Du fait qu'Innovatech Québec jouait un rôle déterminant dans le développement économique des secteurs de pointe, en ayant alloué 75 % de ses investissements aux entreprises en phase de démarrage, les autres sociétés de capital de risque ont pris la fin de ses activités comme un signal d'alarme et d'arrêt de leurs propres investissements. Il est donc devenu quasi impossible pour une entreprise de trouver du financement dans les phases de démarrage, ce qui a pour effet de bloquer le développement et l'innovation de toute la ZONE économique réduisant directement la compétitivité des entreprises sur l'échiquier mondial.

Bien que le Rapport Brunet prévoie « une période de transition au cours de laquelle des mécanismes particuliers seront mis en place pour assurer le passage harmonieux du régime actuel vers celui qui est proposé », dans l'attente de la mise sur pied du nouveau Fonds mixte, il nous apparaît essentiel de permettre la reprise des activités d'Innovatech Québec afin de relancer l'économie locale et d'éviter des situations où les entreprises devraient fermer leurs portes.

### *Recommandation n° 7*

*Permettre et soutenir les activités d'Innovatech Québec durant la période de transition afin de ne pas laisser la ZONE Québec Chaudière-Appalaches dans un état d'attente d'investissements.*

### *Recommandation n° 8*

*Supporter les démarches d'Innovatech Québec pour développer dès maintenant des partenariats avec des investisseurs privés pour combler les besoins de financement régionaux et faciliter la transition vers un Fonds mixte public/privé.*

## 5. Autres financements

### 5.1 Société de placement en entreprise québécoise (SPEQ)

Parmi les prémisses du Rapport Brunet, on mentionne, entre autres, que « le gouvernement doit (...) définir son rôle de manière à compléter celui du secteur privé et circonscrire son intervention aux domaines où ce dernier ne peut, à lui seul, répondre adéquatement aux besoins, particulièrement en raison des niveaux de risque trop élevés qu'ils comportent ». Il est à noter que le gouvernement jouait expressément ce rôle d'apport financier complémentaire et de réduction du risque dans les projets de SPEQ.

Rappelons que le programme SPEQ, actuellement en moratoire, permettait justement aux entrepreneurs d'avoir accès à du capital privé. En contrepartie, un investisseur moyen de SPEQ recevait un crédit d'impôt représentant environ 30 %. Il nous apparaît donc que cet outil de financement s'intègre parfaitement bien à la chaîne de financement en respectant les balises des ratios d'investissements de 1 \$ d'apport gouvernemental pour chaque 2 \$ de financement privé.

Malgré que dans sa version actuelle ce programme comporte certaines lacunes, lesquelles pourraient être corrigées, il nous apparaît important de lever le moratoire entourant ce programme afin de rendre disponibles des fonds privés pour l'ensemble des entreprises des secteurs ciblés dans la ZONE économique Québec Chaudière-Appalaches.

#### *Recommandation n° 9*

*Permettre le recours aux SPEQ dans les secteurs des Sciences de la vie et des Technologies de l'information afin de combler, par le privé, le besoin en capital des entreprises.*

### 5.2 Fonds d'initiatives régionales (FIR)

Il va de soi, comme le mentionne le Rapport Brunet qu'« en matière de financement d'entreprises en région, (...) des mesures adaptées sont requises et que celles-ci devraient favoriser le développement d'une synergie où les forces et le dynamisme propres de la région et, en particulier, de la communauté d'affaires pourront s'exprimer et contribuer à maximiser les impacts des interventions publiques ».

Toutefois, il existe déjà une panoplie d'organismes qui viennent en aide aux entreprises : les Centres locaux de développement (CLD), Fonds locaux d'investissement (FLI), Centre d'aide aux entreprises (CAE) Société d'aide au développement communautaire (SADC), pour n'en nommer que quelques-uns. Si l'objectif, comme le mentionne le Rapport Brunet, est de faire en sorte que « les mesures d'appui proposées doivent être bien ciblées de sorte qu'elles ne se superposent pas les unes aux autres (...) », il faudrait s'assurer de ne pas créer de nouvelles structures parallèles à celles déjà existantes.

#### *Recommandation n° 10*

*Permettre l'accès à une structure de financement régionale variée dotée d'une meilleure capitalisation sans pour autant créer une structure parallèle aux structures déjà existantes.*

## 6. Conclusion

La ZONE économique Québec Chaudière-Appalaches a réussi à développer depuis plusieurs années des secteurs de force reconnus tant au Québec qu'à l'étranger. Ces secteurs ciblés par les partenaires régionaux, tant privés que publics, ne pourront être compétitifs au niveau international que si une politique efficace et efficace de financement ne les appuie.

Sans reconnaître l'ensemble des constats établis dans le Rapport Brunet, PÔLE Québec Chaudière-Appalaches veut faire ressortir que :

- ▶ Le capital de risque et les centres de décision ne seront efficaces que s'ils sont régionaux;
- ▶ La valorisation des technologies provenant des centres de recherche et des universités doit être financièrement appuyée pour supporter la chaîne de l'innovation au profit des secteurs économiques forts ciblés pour la ZONE Québec Chaudière-Appalaches;
- ▶ Les résultats obtenus par Innovatech Québec jusqu'à maintenant sont plus performants que les comparables du marché;
- ▶ La mise en place d'un Fonds mixte Public/Privé doit servir à maximiser l'effet de levier du financement pour les entreprises et à l'ouverture vers du capital étranger, ceci afin de permettre une meilleure compétitivité internationale;
- ▶ Le temps requis pour une transition du système actuel vers un modèle public/privé ne doit pas se faire au détriment du développement des entreprises qui attendent un financement ou un refinancement;
- ▶ Il serait plus pertinent d'ajouter à l'offre de capital déjà existant en région et bonifier la gestion de ces fonds plutôt que d'ajouter d'autres fonds et changer les structures.

## *Annexe 1 - Conseil d'administration*

### *Liste des membres du conseil d'administration de PÔLE Québec Chaudière-Appalaches.*

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>
Dr Éric Dupont, coprésident	Président du conseil et chef de la direction, Les Laboratoires Aeterna inc.
Jean Leclerc, coprésident	Vice-président, Biscuits Leclerc Itée
Raynald Bourassa	Vice-président exécutif, OmegaChem inc.
Georges Bourelle	Président, Prévost Car
Paul Drouin	Président et chef de la direction, ADS inc.
Luc Dupont	Chef de la direction, Atrium biotechnologies inc.
Raymon Dutil	Président-directeur général, Groupe Procycle inc.
Yves Fortin	Président du conseil des partenaires du marché du travail, région de la Capitale-Nationale, Conseil central de Québec
Richard Fredette	Vice-président planification, prospection et coordination du développement en région, Société générale de financement du Québec
Michel Giroux	Préfet de la MRC de La-Jacques-Cartier
Dr Fernand Labrie	Directeur de recherche, Centre de recherche du C.H.U.L.
Pierre Lacroix	Président et chef de la direction, Bioxel Pharma
Germain Lamonde	Président et chef de la direction, Exfo
Claude Larose	Responsable du développement économique local et régional et vice-président du Comité exécutif, Ville de Québec
Francine Laurent	Présidente-directrice générale, Société Innovatech Québec
Ralph Mercier	Président de l'arrondissement 4, Ville de Québec
Placide Poulin	Président du conseil d'administration, MAAX
Me Louis Rochette	Lavery, de Billy – Président du conseil d'administration de SOVAR
Louis Têtu	Chef de la direction, Recruitsoft
Christian Audet (observateur)	Directeur général régional, Développement économique Canada
Michel Lambert (observateur)	Sous-ministre associé affecté à la région de la Capitale-Nationale